

Peu importe également que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ait les moyens et le pouvoir de déclarer que ce criminel est un danger public et de le faire expulser. Cela importe peu pour les libéraux si compatissants, mais cela importe beaucoup aux yeux des Canadiens.

* * *

LA BANQUE ROYALE

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, la Banque Royale est notre plus grande institution financière. Elle fait partie du secteur bancaire qui réclame plus d'accès aux autres secteurs de services financiers au Canada afin, paraît-il, de mieux soutenir la concurrence, face à la nouvelle mondialisation des échanges commerciaux.

Les Canadiens ont déjà chèrement payé la baisse de la concurrence dans le secteur des valeurs mobilières et voilà qu'on s'approprierait à empiéter sur le domaine des assurances.

La Banque Royale a décidé d'arborer le drapeau des États-Unis dans certaines de ses succursales.

• (1415)

Je comprends que cette décision s'inscrit dans le cadre d'une campagne de publicité, mais je tiens à signaler que les Canadiens se sentent quand même insultés par l'exposition d'un symbole étranger dans ce qui a été jusqu'à maintenant une institution canadienne, d'autant plus que ce sont les Canadiens qui ont appuyé cette banque de mille et une façons au fil des ans.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, dans une décision unanime, la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, qui regroupe l'ensemble des représentants des entreprises et des travailleurs, a dénoncé hier l'empiètement fédéral que constitue le projet de loi C-96 dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre. L'organisme public demande au gouvernement fédéral de renoncer à mettre en place de nouvelles structures parallèles et à s'abstenir de toute intrusion additionnelle dans la compétence du Québec.

Je demande au premier ministre s'il reconnaît que par son projet de loi C-96, Ottawa se donne les moyens de s'ingérer davantage dans la formation de la main-d'oeuvre, avec comme conséquence d'accroître les chevauchements, les gaspillages, au détriment des chômeurs et des compétences du Québec?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition ne s'est manifestement pas donné la peine

Questions orales

de lire le projet de loi. Comme il s'en souviendra peut-être, aucun nouveau pouvoir n'est conféré au ministère des Ressources humaines.

Le ministère des Ressources humaines résulte du fusionnement de quatre ministères afin d'assurer une meilleure prestation des services à la grandeur du Canada. Les pouvoirs prévus à l'article 6 sont ceux que possédaient déjà ces anciens ministères. Au cours de la dernière année, ils nous ont permis de signer près de 50 000 contrats et ententes avec un large éventail d'organismes, dont le gouvernement québécois. Dans le cas du Québec, il s'agissait de mieux aider les Québécois à retourner au travail en leur offrant des programmes de formation, ce que nous avons fait dans un très grand esprit de collaboration.

J'espère que le chef de l'opposition ne va pas encore donner libre cours à son imagination, mais constatera par lui-même que le projet de loi ne prévoit aucun nouveau pouvoir. Nous nous efforçons seulement de mieux faire ce que notre gouvernement veut faire, à savoir aider les gens à retourner au travail.

[Français]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je rappellerai au premier ministre et à son ministre que la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre est un organisme non partisan, qui regroupe tout le monde intéressé dans le domaine au Québec, qui sait lire les projets de loi et y a vu un empiètement dangereux pour une juridiction du Québec.

Je demande au premier ministre s'il reconnaît que par ce projet de loi, son gouvernement agit dans le sens tout à fait contraire au très large consensus québécois sur le rapatriement des responsabilités budgétaires en matière de formation de la main-d'oeuvre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines l'a dit bien clairement il y a quelques secondes. Il a dit que le projet de loi dont est saisi le Parlement en ce moment vise à regrouper des organismes gouvernementaux qui étaient dans différents ministères. Les pouvoirs délégués en ce moment au ministre sont exactement les mêmes qui existaient dans les législations antérieures.

Avec toutes les provinces, donc aussi avec le Québec, nous essayons de faire des arrangements administratifs, de telle façon qu'on puisse diminuer les dédoublements. D'ailleurs, le ministre a signé quelques accords avec le gouvernement du Québec au cours de l'été qui vient de se terminer.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement ne peut pas minimiser ce qui se passe. C'est une offensive sans précédent sur tous les plans législatifs qui, en soi, vise expressément à faire en sorte que le fédéral se donne les moyens de s'ingérer définitivement et globalement dans un domaine de juridiction québécoise où il va mettre la pagaille encore plus qu'il ne l'a mise maintenant.

Je rappelle ceci au premier ministre: que la dénonciation du projet de loi fédéral par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre a été adoptée unanimement avec l'appui de